

congrès à la direction, en juin, est-ce que des élections générales possibles constitueraient une interruption inutile?

Que veut dire le député par «interruption inutile»? Entend-il par là la nécessité de revenir demander au Parlement l'autorisation d'emprunter d'autre argent? Au sujet de deux des huit projets de loi portant pouvoir d'emprunt qui ont été présentés ces quatre dernières années, nous avons découvert que le gouvernement demandait à emprunter beaucoup plus que ce dont il avait véritablement besoin pour fonctionner. A la demande de l'opposition, le gouvernement a dû réduire le montant qu'il voulait emprunter en vertu du projet de loi C-125. Il a dû réduire de quatre milliards de dollars le montant qu'il demandait à emprunter en vertu du projet de loi C-151, parce que les députés de l'opposition l'ont exigé. Le gouvernement voulait emprunter plus que ce dont il avait besoin afin de ne pas devoir revenir demander davantage d'argent au Parlement. Dans notre régime parlementaire, il est bien ennuyeux pour le gouvernement d'être obligé de revenir demander de l'argent au Parlement. Cela rappelle indirectement à la population qu'il dépense trop.

Le député de Restigouche a parlé d'éviter toute interruption inutile. Autrement dit, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter plus que ce dont il a besoin afin de ne pas devoir revenir solliciter pareille autorisation du Parlement à de mauvais moments. Il se trouve que ces mauvais moments peuvent être des congrès à la direction d'un parti et des campagnes électorales. D'ici au 31 mars 1985, le gouvernement sera autorisé à emprunter assez d'argent pour ne pas avoir l'embarras de revenir en demander au Parlement. Je ne crois pas que nous, députés, pouvons nous permettre de considérer notre institution comme une gêne ou une interruption inutile pour le gouvernement. C'est ici l'endroit où le gouvernement doit venir montrer le peu de sens de responsabilité qui lui reste.

● (1550)

Comme je le disais, si, en fait, ces caisses noires libérales et ces opérations de sauvetage n'existaient pas et que le gouvernement avait quand même besoin de cet argent, il faudrait alors se demander très sérieusement si nous vivons selon nos moyens. Limitons-nous le budget de façon à nous contenter de vivre de ce que nous recevons? Quand une mesure sur le pouvoir d'emprunt s'élève à 4.5 p. 100 de notre PNB ou de nos ressources, il faut se demander si le gouvernement est prêt à vivre selon les moyens qu'il a à sa disposition.

J'ai remarqué que, aux termes de ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, les paiements d'intérêts seulement passeront, pour chaque contribuable, à \$1500 par an. C'est ce qu'il faudra, simplement pour acquitter les intérêts. C'est tout comme si on s'adressait à Household Finance pour payer le compte d'épicerie. Le gouvernement en réclame un peu plus chaque fois, mais nous ne pouvons pas nous permettre des taux d'intérêt de ce genre. Nous hypothéquons l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Après avoir entendu le discours du député de Lotbinière (M. Dubois), hier, je lui ai demandé si, à son avis, il était souhaitable de léguer à nos enfants et petits-enfants une dette à laquelle ils n'ont rien à voir. Ils ne peuvent pas voter ni dire qu'ils consentent à payer la dette que nous leur léguons. Sa réponse révèle assez bien la mentalité du gouvernement. Il a

### *Pouvoir d'emprunt—Loi*

affirmé que les recettes du gouvernement continueront à augmenter et que, avec la hausse du PNB, nous serons en mesure de rembourser la dette accumulée. Y a-t-il quoi que ce soit qui puisse confirmer les propos du député de Lotbinière? Comme en fait foi le compte rendu à la page 2041, il a terminé sa réponse à ma question en disant:

Et de cela, je pense que je ne suis pas inquiet pour les générations futures, monsieur le Président.

Je veux simplement demander à tous les députés s'ils souscrivent à des propos de ce genre. Ne se font-ils donc aucun scrupule à appuyer cette attitude à l'égard d'emprunts excessifs qui condamnent effectivement leurs enfants et leurs petits-enfants à hériter d'une dette qu'ils seront peut-être incapables d'acquitter. Cela ne les tourmente-t-il pas?

Il y a quelques semaines, monsieur le Président, je rendais visite à un de mes parents à la mode de Bretagne à Portland. C'est un homme d'affaire. Avec un regard inquisiteur, il m'a demandé: «Nous avons certes de graves problèmes d'emprunt aux États-Unis. Les Canadiens ont-ils des problèmes semblables?» Je lui ai répondu: «J'aimerais bien avoir vos problèmes». Aux États-Unis, pays d'environ 240 millions d'habitants, la dette est de l'ordre de 200 milliards de dollars. J'aimerais bien affronter des problèmes de ce genre. Je lui ai dit que notre dette par habitant cette année seulement sera de 40 p. 100 plus élevée que la leur. Il a hoché la tête; il n'arrivait pas à le croire. Voilà les problèmes que nous cherchons à résoudre, monsieur le Président.

Allons-nous donner au gouvernement carte blanche pour emprunter plus d'argent qu'il ne dit en avoir besoin? Sans tenir compte des taux d'intérêt à la hausse, le gouvernement a prévu que notre dette s'élèverait à 31 milliards. Si les taux d'intérêt continuent de monter, on peut supposer que ce montant sera dépassé puisque le gouvernement devra payer des intérêts plus élevés.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous ne pouvons en aucune façon autoriser des emprunts aussi considérables. Nous ne pouvons appuyer cette pratique des ministériels qui demandent tout ce qu'ils veulent pour l'année à venir sans craindre les fâcheuses interruptions ce qui leur permet de dépenser à leur guise.

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur le Président, dans la majorité des cas, c'est un plaisir que de prendre la parole à la Chambre, mais on ne peut pas en dire autant quand on nous présente une demande d'emprunt de l'envergure de celle dont nous sommes saisis. Rappelons-nous qu'en 1969, le premier ministre (M. Trudeau) avait dit que, si rien n'était fait pour contrôler nos dépenses, nous étions sur la voie de la catastrophe financière. Cette année-là, nous avons dépensé 13,8 milliards. Aujourd'hui nos dépenses atteignent 100 milliards par année et il est facile de constater les problèmes que cela a créés.

Il est intéressant de se rappeler qui avait la responsabilité des comptes publics et des programmes de dépenses par le passé. J'ai ici une liste qui remonte à 1967, année où M. Benson était ministre des Finances. Ce rôle devait très bien lui convenir, je suppose, puisqu'il est demeuré assez longtemps ministre des Finances ayant été le dernier ministre des Finances libéral à présenter un budget excédentaire en 1969-1970. L'excédent de 1969 s'élevait à 493 millions. Ce fut le dernier budget excédentaire et cela remonte déjà à au moins 15 ans.